



APPEL URGENT
JANVIER 2023

GABON

-intervenir avant le 13 février-

RÉPUBLIQUE



267 667 KM²



2,341 Millions



Libreville

Chef de l'État :
Ali Bongo Ondimba

Torture : Oui
Peine Capitale Abolie

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre .Affranchir à 2,46€ pour l'international.

ACAT Belgique, rue Brogniez 44,
1070 Bruxelles, www.Acat.Be
Acatbelgique@gmail.com

« MOI QUI SUIS LA LUMIÈRE, JE SUIS VENU
DANS LE MONDE POUR QUE QUICONQUE
CROIT EN MOI NE DEMEURE PAS DANS LES
TÉNÉBRES. »
(JN 12, 46)

DÉTENTION ARBITRAIRE

Le 27 février 2022, comme il s'apprête à s'envoler pour Dakar pour y recevoir des soins médicaux, Jean-Rémy Yama est arrêté à l'aéroport international de Libreville. Conduit à la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire, le « B2 », il est d'abord transféré vers un lieu inconnu. Enfin, le 2 mars, il est officiellement incriminé pour escroquerie, abus de confiance et détournements de fonds dans une affaire de marché public passé entre la société immobilière dont il est cogérant (SCI Serpentin), d'une part, et l'État gabonais d'autre part. Il est incarcéré à la Prison centrale de Libreville, sans que les procédures prévues par une Convention entre SCI serpent et l'État aient été suivies. Dans la foulée, il est aussi radié de la fonction publique, sans les actes conformes aux textes en vigueur. Une ordonnance de liberté provisoire pour problèmes cardiaques du 10 juin 2022 est ignorée par le Procureur de la République.

Un si long maintien en détention pour détournement de fonds publics est pour le moins inhabituel. Aussi, ses avocats craignent que M. Yama ne soit détenu qu'en raison de ses activités de défense de la démocratie et de l'État de droit et ont affirmé lors d'une conférence publique de décembre 2022 : « Lorsqu'il y a autant de volonté de ne pas respecter les règles de procédure et de fond, la personne qui est en cause est en réalité un détenu politique, au lieu d'être au cœur d'une affaire de droit commun ». Aucune disposition du Code pénal ne justifie une détention qui revêt, *en fait*, un caractère d'*instrumentalisation politique*.

Depuis 2016, les deux organisations indépendantes, Dynamique unitaire (présidée par M. Yama) et TLP-(Tournons la Page) Gabon se mobilisent pour promouvoir une alternance politique démocratique. Toutes deux sont fort peu appréciées par le régime en place au Gabon, où Ali Bongo Ondimba se prépare à briguer un nouveau mandat présidentiel en 2023.

UN PAYS CONTRÔLÉ PAR UNE FAMILLE

Au Gabon la famille Bongo Odimba est au pouvoir depuis 1967. Le paysage politique y est dominé par le Parti démocratique gabonais (PDG), dont les membres contrôlent l'appareil d'État et les institutions dans le pays, y compris la Justice. Ali Bongo Ondimba succède à son

père Omar (décédé), à l'issue de l'élection présidentielle d'août 2016, entachée d'irrégularités et au cours de laquelle les opposants seront sévèrement réprimés : arrestations et détentions arbitraires, usage excessif de la force létale. Les responsables de cette répression n'ont jamais eu à répondre de leurs actes devant la justice, cependant que les opposants ont fait l'objet de condamnations iniques à l'issue de procès politiques où la responsabilité des violences invariablement leur incombait.

DÉTENTION POLITIQUE DE JEAN-RÉMY YAMA

Fin 2021, quatre enseignants portent plainte contre Jean-Rémy Yama, qu'ils accusent d'escroquerie, d'abus de confiance et de détournements de fonds car ils ne sont pas rentrés en possession des maisons pour lesquelles ils avaient investi. Au début des années 2000, M. Yama était cogérant de la société SCI Serpentin, qui devait construire des logements de fonction pour des enseignants. Le projet devait en partie être financé par l'État, mais ne l'a finalement pas été, si bien que les logements n'ont jamais été construits. Comme les fonds étaient gérés par la SCI Serpentin, les plaintes ont été déposées à l'encontre de Jean-Rémy Yama. Déjà en 2015, ce dernier avait été accusé d'avoir détourné environ 4,5 millions d'euros affectés à la viabilisation d'un terrain destiné la construction de logements pour enseignants. Arrêté le 9 juillet 2016 et libéré en octobre 2016, après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle d'août 2016, l'instruction de son affaire est toujours en cours devant la justice gabonaise.

La nouvelle incarcération de Jean-Rémy Yama, à l'approche de la présidentielle de 2023, vise à l'empêcher de se mobiliser en faveur de l'alternance politique. La procédure judiciaire intentée contre lui, sa radiation des effectifs de la fonction publique, ont pour objectif de le briser psychologiquement et financièrement.

(ACAT France)